

Compte-rendu du CONSEIL SYNDICAL du 21 janvier 2026

Ce conseil syndical faisant suite à celui du 11 janvier 2026, au cours duquel le quorum n'a pas été atteint, il se réunit sans condition de quorum

Ordre du jour

- Adoption du Compte-rendu du Conseil Syndical du 24 septembre 2025
- Décisions du Président et délibérations du Bureau syndical prises en application de la délibération 2020-011 du 03 décembre 2020
- Débat d'orientations Budgétaires 2026 du budget principal
- Questions diverses

Titulaires présents : Mesdames, Messieurs, Aurélien BLANC, Bernard CARRIER SALVADOR REDON, Frédéric CERVERA, Jean-Louis SBAFFE, Angélique SIMON (en visioconférence).

Suppléants présents : Néant

Pouvoirs : Néant

Excusés : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc ASTREOUD, Daniel BARRET, Thierry BEKHIT, Jonathan BEL, Martine BLACHE, Myriam BOITEUX, Alexandre BOLLEAU, Pauline BON, Jacques BRACCO, Jean-Yves BRENIER, Jean-Yves CADO, Cédric CAMP, André CHABERT, Alain CHADI, Alexandre CLUCHIER, Jacques CUISNIER, Roger DAVRIEUX, Pierrick DE VAUJANY, Gérard DEZEMPTE, Sandra DREVET, Alexandre DROGOZ, David EMERAUD, Isabelle FLORES, Youri GARCIA, Nathalie GARSI, Corinne GEORGES, Bruno GINDRE, Christian GIROUD, Sylvain GRANGER, Bernard JARLAUD, Christophe LALICHE, Philippe LAURENT, Stéphane LEFEVRE, Vincent LIENARD, Stéphane MATHIS, Annick MERLE, Benoit MILLET, Régis MURILLON, Gilbert NGUYEN, Françoise ORTEGA, Nathalie PEJU, Annie POURTIER, Sandrine POZZOBON-MAITRE, Pierre-Marie PRAL, Philippe PSAÏLA, Gérard REGÉAMORTEL, Nathalie ROUBA LOPRETE, Pascal SKUP, Francis SURNON

Suppléants excusés : Mesdames, Messieurs, Jean-Louis ANDREU, Laurent BADOL, Jean-Pierre BERTHELOT, Mireille BOUVIER, Denis BOUVIER-PATRON, Franck BRON, Eliane BUYAT, Christophe CANDY, Bernard CASTILLA, Stéphanie CHENU, Pascal COSTA, Michel CROLLARD, Christiane DREVET, Marie-Claire DUMOULIN, Anne-Isabelle ERBS, Patrick FERRARIS, Quentin FOURCAUD, Christian FRANZOI, Danielle GARCIA, Didier GAUDIN, Fabien GAUTHIER, Frédéric GEHIN, Nicole GENIN, Jean-Paul GIROUD, Jérôme GRAUSI, Naïra GRIGORIAN, Laurent GUILLET, Frédérique LUZET, Wilfried MADULI, Joël PERISSEZ, Anne PETIT, POMMET, Hélène POULAIN, Joseph QUILES, Georges RINCHEZ, Jean-Yves ROUX, Cyril SAURA, Katiia SERRANO, Eric TERUEL, Jean-Louis TURMAUD

Monsieur Le Président procède à l'appel nominatif des conseillers syndicaux. La séance est ouverte à 17h00.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Bernard CARRIER SALVADOR REDON est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 24 septembre 2025

ADOPTÉ : à 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné – CR – Conseil syndical du 21 janvier 2026 – sans conditions de quorum

Décisions du Président et délibérations du Bureau syndical prises en application de la délibération 2020-011 du 03 décembre 2020

Le Président informe les conseillers syndicaux des délibérations prises lors du Bureau Syndical du 17 juillet 2025 en application des délégations du Conseil syndical :

- Avis favorable sur le projet de PLU de Bouvesse-Quirieu arrêté le 24 juin 2025
- Avis défavorable sur le projet de PLU de Villemoirieu arrêté le 24 juillet 2025
- Avis favorable sous conditions sur le projet de PLU d'Optevoz arrêté le 30 septembre 2025
- Avis favorable sur le projet d'extension du Supermarché U-Express à Corbelin

Débat d'Orientations Budgétaires 2026 du budget principal

Le Président présente les éléments relatifs aux orientations budgétaires du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné pour l'année 2025.

Contexte

Pour les établissements publics de coopération intercommunale et groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent son vote du budget.

Ce débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire ne présente pas de caractère décisionnel, il vise à éclairer le vote des membres de l'assemblée délibérante.

Enjeux

Il s'agit de dresser une perspective des dépenses et des recettes du Symbord pour l'année 2026 et d'organiser un débat sur ces perspectives et les propositions qui en découlent.

Conséquences

RAPPORT PRÉVISIONNEL SUR LES DÉPENSES 2025

Dans l'attente de la clôture définitive des comptes 2025, les dépenses de fonctionnement 2025 devraient s'établir autour de 280 000 € pour des recettes équivalentes. Si les dépenses prévisionnelles devaient être respectées, le résultat 2025 devrait être déficitaire d'environ 19 000 €. Les excédents de fonctionnement cumulés s'établiront autour 50 000 € en 2026 contre 68 754,59 € en 2025.

Les dépenses d'investissement 2025 ont porté en 2025 sur le bilan du SCoT (21 000 €). Le résultat d'investissement sera excédentaire de 24 000 € en 2025. Les excédents d'investissement cumulés s'établiront autour de 257 000 €.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Besoins de financement pour l'année 2026

Les besoins de financement du SYMBORD pour l'année 2025 portent sur :

- Les charges de personnel
- Les charges de fonctionnement
- Les dépenses d'investissement

Le budget est établi au plus juste afin de limiter l'appel de cotisation auprès des structures adhérentes.

Les dépenses et recettes de fonctionnement

Les dépenses de personnel (chapitre 012) concernent :

- 1 chef de projet SCoT à temps plein (39 heures / semaine, pas d'avantages en nature) ;
- Assistance administrative ponctuelle (huit heures par mois) selon modalités encore provisoire - Recours au service d'archivage à envisager ; La possibilité d'un recrutement reste envisagée.
- 1 stagiaire éventuel au cours de l'année 2026, en fonction des besoins du Syndicat et des demandes de stage qui seront adressées au Président (1 stagiaire accueilli en 2025) ;

Les prévisions pour les charges de personnel sont globalement stables (+ 3 000 €) par rapport à 2025. Elles tiennent compte de la possibilité de recruter à nouveau une assistance administrative, tant qu'une solution pérenne n'est pas trouvée à ce sujet, et de l'augmentation des charges.

Les charges à caractère général (chapitre 011) portent sur :

- Les locations mobilières et immobilières ainsi que les frais associés (Voiture, carburants, locaux, fournitures administratives, copieur, assurances...)
- Les frais de justice et les publications légales
- Les publications
- Les cotisations aux autres organismes (agence d'urbanisme, InterSCoT, CAUE, Fédération des SCoT)
- Les dépenses liées à la participation aux séminaires, voyages, déplacements, réceptions...

Les charges à caractère général sont stables par rapport au prévisionnel 2025, après une diminution de 15 % entre 2024 et 2025.

Quelques économies seront réalisées sur les frais de télécommunication (changement de fournisseur fin 2025) et les charges d'assurances.

Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles portent sur les indemnités des élus, les charges afférentes, des dépenses éventuelles liées aux missions des élus non indemnisés (représentation, Rencontres Nationales des SCoT...) sur ordre de mission signé du Président.

Elles sont stables en 2026 par rapport à 2025 (+2 000 €) (augmentation des charges des indemnités de fonction des élus).

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- Des cotisations des EPCI membres (sur la base d'une proposition de la cotisation autour 2,5 € par habitant DGF) : Les chiffres seront ajustés en fonction des populations DGF publiées début 2026.
- Des opérations de transfert entre sections
- Des excédents de fonctionnement reportés

Les dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement portent sur :

- Les frais de réalisation du SCoT
- Les frais liés aux études de mise en œuvre du SCoT
- Le matériel de bureau et informatique
- Les opérations d'ordre entre sections

Les recettes d'investissement sont constituées :

- Des excédents antérieurs reportés
- Des opérations d'ordre entre sections

Les actions du SYMBORD en 2026

Selon ce que décideront les membres du Conseil syndical, le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné pourrait faire l'objet d'une évolution en vue d'intégrer formellement les dispositions de la loi Climat et Résilience.

Par ailleurs, ce document pourrait faire l'objet d'une procédure distincte de révision, toujours selon la volonté des membres du Conseil syndical, afin de définir un projet de territoire qui tienne compte des grands projets qui impactent le Symbord (EPR2 notamment).

Les dépenses et recettes correspondantes aux orientations budgétaires envisagées pour l'année 2026 sont présentées ci-dessous à titre estimatif (dans l'attente de la clôture du budget 2025 et de l'établissement du compte de gestion et du compte administratif).

Elles se basent sur une prévision d'excédents de fonctionnement 2025 de 50 045,27 € et d'excédents d'investissements de 257 059,79 €. Le montant définitif de ces excédents sera acté par le compte administratif 2025, disponible début 2026 :

Total des dépenses de fonctionnement (Estimatif 2026) : 337 244,00 €

Dont

- | | |
|---|--------------|
| • Charges à caractère général : | 72 044,00 € |
| • Charges de personnel : | 144 200,00 € |
| • Autres charges de gestion courante : | 65 500,00 € |
| • Dépenses imprévues de fonctionnement : | 0,00 € |
| • Opérations de transfert entre section : | 55 000,00 € |

Total des recettes de fonctionnement (Estimatif 2026) : 337 244,00 €

Dont

- | | |
|--|--------------|
| • dotations et participations : | 280 000,00 € |
| • Opérations de transfert entre section : | 7 144,00 € |
| • Excédents de fonctionnements reportés (estimation) : | 50 100,00 € |

Total des dépenses d'investissements (Estimatif 2026) : 312 060,00 €

Dont

- | | |
|--|--------------|
| • Immobilisations incorporelles | 297 916,00 € |
| • Immobilisations corporelles | 7 000,00 € |
| • Opérations d'ordre de transfert entre sections | 7 144,00 € |

Total des recettes d'investissement (Estimatif 2026) : 312 060,00 €

Dont

- | | |
|--|--------------|
| • Opérations d'ordre de transfert entre sections | 55 000,00 € |
| • Excédents d'investissement reportés : | 257 060,00 € |

Les membres du Conseil Syndical constatent l'organisation d'un débat d'orientations budgétaire pour l'année 2026

ADOPTÉ : à 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Question diverses

Le Président évoque les avancées sur le projet de CFEL et le projet de nouveau(x) franchissement(s) sur le Rhône.

Il fait également état d'une prochaine rencontre avec les élus du SCoT BUCOPA.

En l'absence de questions diverses supplémentaires, la séance est levée à 18h00.

Le secrétaire de séance



Bernard CARRIER SALVADOR REDON

Le Président



Syndicat Mixte
S.C.O.T.I.
La Boucle du Rhône

Aurélien Blanc